



## Séance d'information

Enseignantes et enseignants à statut précaire et stagiaires, le comité des jeunes vous invite à une séance d'information générale sur les thèmes suivants : droits des personnes à statut précaire, listes de priorités d'emploi, évaluation, tâche, champs d'enseignement, types de contrats, salaire, droits sociaux, structure syndicale, etc.

Inscription obligatoire à [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com), sous l'onglet « Inscriptions ».

### Marie-Victorin

Le mercredi 22 novembre  
à 16 h 30  
au bureau du Syndicat,  
à Saint-Hubert

### Des Patriotes

Le jeudi 30 novembre  
à 16 h 30  
au bureau du Syndicat,  
à Saint-Hubert

Sébastien Potvin  
Responsable  
Comité des jeunes

## RAPPEL



*Ma plus belle histoire* est un concours d'écriture qui s'adresse à tous les élèves inscrits à l'éducation des adultes (alphabétisation, présecondaire, insertion, etc.).

Vous avez jusqu'au 4 décembre pour acheminer au Syndicat les textes des élèves, accompagnés du formulaire d'inscription dûment rempli.

Détails et inscription à [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com)

## La négo locale : une première en 18 ans !

Comme vous le savez, nous débiterons, le 13 novembre prochain, nos négociations avec la Commission scolaire pour une nouvelle entente. L'entente actuelle a été signée en 1999, faisant suite à l'unification des pratiques de six commissions scolaires en une seule, la Commission scolaire Marie-Victorin.

Depuis que la Commission scolaire existe, ce sera notre première entente locale qui reflètera vraiment la réalité de nos milieux. À la blague, nous mentionnons que notre entente locale est majeure. On s'entend qu'après toutes ces années, la réalité du quotidien dans nos classes a beaucoup évolué.

De plus, depuis 1999, il y a eu quatre ententes nationales. Ce qui signifie que nous devons harmoniser notre entente locale pour la rendre conforme à la nationale. Je vous rassure, au quotidien, nous appliquons l'entente nationale, mais nous devons adapter plusieurs articles et clauses de notre entente locale. Un exemple simple : le comité EHDAA école et commission scolaire.

Nous sommes prêts pour le 13 novembre. Notre équipe travaille depuis le printemps dernier à relire notre entente, à la comparer et à l'analyser, clause par clause. Nous avons ensuite mené des consultations auprès des délégués et des membres, ce qui a permis de confirmer que nous avons bien compris vos demandes au fil des ans.

Depuis le printemps dernier, nous avons eu plusieurs échanges afin de mettre en place un protocole de négociation, c'est-à-dire le déroulement des négociations. On y précise le nombre de membres impliqués, les lieux, le déroulement des échanges, la durée, etc. C'est, comme on dit, la négo avant la négo ! Ce ne fût pas une tâche facile.

Malheureusement, nous faisons face à un employeur qui ne veut pas ou du moins, peu, investir monétairement dans la négo. Il a refusé catégoriquement de payer les libérations des enseignants afin de nous préparer et il libère partiellement deux membres de l'équipe seulement pendant les séances de négociation.

Suite au verso

## Enquête sur le numérique menée par la CSQ

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) lance une importante enquête sur le numérique qui s'adresse à tous ses membres du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Cette enquête est une première à la CSQ. Avec la collaboration des sept fédérations concernées, du secteur public et du secteur privé, plus de 100 000 personnes pourront répondre à un questionnaire sur le numérique tel que vécu, au quotidien, dans leur milieu de travail.

Afin d'avoir le portrait le plus exact possible du développement du numérique en éducation, il est essentiel que vous participiez, en grand nombre, à cette enquête.

Le lien pour répondre au questionnaire par Internet est le suivant : <https://fr.surveymonkey.com/r/numerique-csq>

Vous avez jusqu'au 17 novembre 2017 pour répondre au questionnaire. Vous pouvez également communiquer directement avec les responsables de cette recherche à la CSQ, France Bernier et Matthieu Pelard, à l'adresse [numerique@lacsq.org](mailto:numerique@lacsq.org).

Les participants courent la chance de gagner un billet de Loto Voyages de la Fondation Monique-Fitz-Back. Deux billets seront offerts pour remercier les membres d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire.



# La négo locale : une première en 18 ans ! (suite)

Pourtant, depuis 18 ans, on ne peut pas dire que le budget de la négo locale a été déficitaire...

Lors de la séance des commissaires du 26 septembre dernier, la Commission scolaire a fait entériner par les commissaires ses orientations pour la prochaine négociation. Les dirigeants désirent harmoniser l'entente locale à l'entente nationale et aux pratiques actuelles. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec eux. Ils ont aussi mentionné qu'ils priorisaient la qualité des services aux élèves, la gestion responsable des fonds publics et l'efficacité des modes de participation. Ont-ils oublié leurs

enseignants ? La conciliation travail-famille, l'amélioration des climats de travail et la reconnaissance de notre professionnalisme font pourtant partie intégrante de nos demandes.

Tout au long des prochains mois, nous vous tiendrons informés de l'avancement de nos négociations par le biais de nos publications et des assemblées de personnes déléguées. De plus, vous serez invités à une assemblée générale où les résultats des négociations vous seront présentés afin que vous puissiez vous prononcer par vote.

Caroline Manseau

## Artistes recherchés Agenda

Comme par les années passées, nous sommes à la recherche d'une œuvre pour enjoliver la page couverture de l'agenda *L'Outil de travail quotidien 2018-2019*.

Huile sur toile, peinture, lithographie, aquarelle, gravure, photographie : nous attendons vos créations, peu importe leur format. Soyez original, il n'y a pas de sujet ni de thème imposés.

Vous avez jusqu'au 19 décembre à 16 h pour nous faire parvenir l'œuvre que vous souhaitez proposer.

Le Conseil d'administration fera un choix, le 21 décembre prochain, parmi les œuvres qui lui seront présentées.

Visitez notre site Internet pour tous les détails : [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com)

## Assurance-salaire : le saviez-vous ?

Si vous détenez un contrat à temps plein ou à temps partiel et que vous devez vous absenter du travail en raison d'une invalidité, la convention collective vous protège.

En effet, lorsqu'un médecin vous signe un arrêt de travail, cela n'implique pas une fin de rémunération. Au contraire, l'employeur agit à titre d'assureur lors des deux premières années d'invalidité. C'est pourquoi il faut faire parvenir, en le numérisant, votre certificat médical au secteur de l'assiduité de la Commission scolaire à Madame Dominique Tremblay ([dominique\\_tremblay@csmv.qc.ca](mailto:dominique_tremblay@csmv.qc.ca)).

Ensuite, vous pouvez envoyer l'original par la poste en n'oubliant pas d'en garder une copie. Vous informez l'école de votre absence sans préciser la nature de votre invalidité, puisque tout ce qui concerne votre arrêt de travail est confidentiel. Vous laissez le secteur de l'assiduité de la Commission scolaire faire le lien avec l'école pour la suite des choses.

### Les prestations d'invalidité

Lorsque vous débutez une période d'invalidité, les cinq premiers jours constituent ce qu'on appelle le délai de carence. Ces jours sont d'abord déduits de la banque de maladie. Cependant, si celle-ci est insuffisante, votre banque de journées non monnayables pourra combler la différence (si les banques sont vides, ces jours sont aux frais de l'enseignant).

Par la suite, la Commission scolaire vous rémunère à 75 % de votre traitement, et ce, pour 51 semaines. Sachez qu'à partir de ce moment, la Commission doit appliquer une exonération de primes pour votre fonds de pension (aucune cotisation) qui continuera quand même à se cumuler comme si vous étiez à 100 % au travail.

Si nécessaire, la Commission payera également 66 ⅔ % de votre traitement pour les 52 semaines suivant la première an-

née de maladie (semaines 53 à 104). À ce moment, une deuxième exonération (aucune cotisation) s'appliquera au niveau de vos assurances SSQ. Vous continuerez donc à être couvert par vos assurances.

### Retour au travail

Mais qu'en est-il lors du retour au travail ?

Premièrement, sachez qu'il est possible de faire un retour progressif allant jusqu'à douze semaines (ou même plus si la Commission y consent) dans la mesure où vous vous êtes absenté pour une période d'au moins trois mois.

En cas de refus d'un retour progressif de la part de la Commission, vous pouvez contacter un conseiller à la sécurité sociale au bureau du Syndicat. Chaque cas étant unique, il est préférable de vous renseigner si vous avez des interrogations.

Vous devez également savoir que lors d'un retour au travail, la période d'invalidité ne prend pas automatiquement fin.

En effet, la convention nationale prévoit que lors d'une invalidité de plus de 3 mois, il doit s'écouler une période de 34 jours continus de travail avant que l'invalidité soit consolidée (elle l'est à la 35<sup>e</sup> journée). Ainsi, toute absence en lien avec la maladie d'origine (par exemple : rendez-vous avec le psychologue, suivi médical, etc.) sera couverte par l'assurance-salaire et ne devra pas être déduite de votre banque de congés de maladie !

Pour les invalidités de moins de trois mois, on parle alors de sept jours continus de travail.

Si vous croyez que votre banque de journées de maladie est injustement amputée lors d'un retour d'invalidité, ou pour toutes autres questions concernant votre invalidité, contactez votre conseiller à la sécurité sociale, Mathieu Rhéaume, au bureau du Syndicat.

